



Nos réf. : 11/CRAT A.332-AA
AB

Le 16 juin 2011

**Avis de la CRAT relatif à l'arrêté provisoire concernant le
SAR/LS152c dit « Fours bouteille Boch Kéramis » à LA
LOUVIERE**

Conformément à l'article 169 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, l'avis de la Commission régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) porte sur l'arrêté du Gouvernement relatif au réaménagement d'un site dont il fixe le périmètre.

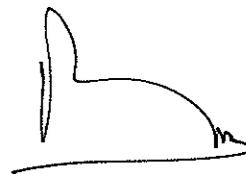
1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Brève description du projet</u> :	Réhabilitation d'un site de 2800 m ² ayant accueilli les fours, aujourd'hui classés, d'une ancienne faïencerie. Le projet vise la réhabilitation du site en un musée de la Céramique.
<u>Demande</u> :	Arrêté provisoire
<u>Localisation</u> :	Au centre de La Louvière, à proximité de la place communale
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'activité économique industrielle
<u>Demandeur</u> :	Gouvernement wallon
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier</u> :	12 mai 2011

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté.

Elle relève que le site occupe une localisation centrale au sein du périmètre « Boch-Kéramis » sur lequel porte une opération de revitalisation urbaine qui a déjà fait l'objet d'une présentation à la CRAT. La réhabilitation du site lui paraît par conséquent tout à fait opportune. Elle s'étonne d'ailleurs que le périmètre des « Fours bouteille » n'ait pas été intégré au reste du site lors de la procédure SAR.



Philippe BARRAS,
Président